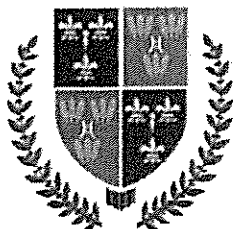


**A 3 -
METHODES
UTILISEES POUR LES
AMORTISSEMENTS**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mil quinze, le seize décembre, à 19 heures 00.

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 10 décembre 2015, s'est assemblé à l'Espace Victor Hugo sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

PRÉSENTS : M. André VEYSSIERE Maire, M. Frédéric NICOLAS, Mme Séverine LEVE, M. Michel ADAM, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL, Adjoints au Maire. Mme. Sandra ROZOTTE, Mme Martine GESELL, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Marie-Line BOUCHAUT, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme. Julie SANS, Mme. Corinne LANGLES, M. Van Phuoc TRAN, Mme Véronique POISSON, M. Gérald BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Janine LOPEZ, M. Faouzi GUELLIL, M. Robert ANDRE, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Ana PEREIRA, représentée par M. André VEYSSIERE
M. Abdelaziz GUEMICHE, représenté par M. Quentin GESELL
M. Fradiques MENDES-FERREIRA représenté par Mme Sandra ROZOTTE
M. Malet DRAME, représenté par M. Abderrahman FERCHICHI
Mme. Amel SRAIDI représentée par Mme Marie-Line BOUCHAUT
Mme. Sarah BOUZID représentée par M. Faouzi GUELLIL
M. Michel DELPLACE représenté par M. France BOULAY

ABSENTS :

Mme. Ghislaine JENNER
Mme Khadija ID HAMOU
Mme Marcelle DELMARQUETTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric NICOLAS

N° 2015/131

Budget Principal- Procédure des immobilisations

Le Conseil municipal en séance du 16 décembre 2015,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment dans ses articles L.2321-2 27° et R.2321-1,

VU la délibération n°2010/242 du Conseil municipal du 16 décembre 2010 relative à la fixation des durées d'amortissement des immobilisations-Budget principal de la commune ;

VU l'annexe jointe à la délibération susmentionnée relative aux immobilisations amortissables-durées d'amortissements ;

VU le rapport de présentation afférent à la présente délibération,

CONSIDERANT que l'amortissement est une procédure comptable qui annuellement permet de constater forfaitairement, la dépréciation ou amoindrissement de la valeur des immobilisations en vue de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L.2321-2-27 du CGCT, les amortissements constituent des **dépenses obligatoires** pour les communes de plus de 3500 habitants et plus ainsi que les établissements publics,

CONSIDERANT que l'amortissement implique d'une manière générale, un étalement s'effectuant sur une durée de vie théorique ou d'utilisation prévisible de biens amortissables. Les durées d'amortissement d'immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT l'amortissement pratiqué à Dugny est linéaire (*les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien*) à partir de l'année qui suit la mise en service des constructions et matériels

CONSIDERANT que sur le plan comptable et budgétaire, l'écriture donne lieu à une dépense d'ordre en fonctionnement et une recette d'ordre en investissement,

CONSIDERANT que par ailleurs, selon l'article R. 2321-1 du CGCT les biens concernés par l'amortissement sont :

- Les biens meubles, tels que les mobiliers, matériels de bureau (*compte 2184*), véhicules (*comptes 2182*) ;
- Les biens immeubles productifs de revenus. Sont donc amortissables à ce titre, les biens enregistrés sur les comptes 2114, 2132, 2142 ;
- Les immobilisations incorporelles enregistrées sur les comptes 202 correspondant aux frais d'études, d'élaboration ou révision des documents d'urbanisme (*compte 2031*) et non suivis de réalisation, correspondant aux frais de recherche et de développement (*compte 2031*) et aux logiciels (*2051*) et autres immobilisations incorporelles (*compte 208*)

CONSIDERANT la procédure d'amortissement actuellement en cours au sein de la Ville de Dugny,

CONSIDERANT qu'il convient à ce jour de conforter ladite procédure, tout en actualisant la liste des immobilisations amortissables,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL L'UNANIMITE

Article 1^{er} :

DIT que le seuil unitaire TTC déterminant l'amortissement des immobilisations sur un an est maintenu à **700 euros** pour les immobilisations corporelles ou incorporelles du budget principal communal

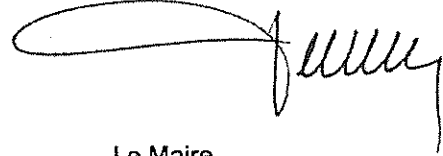
Article 2 :

CONFORTE les durées d'amortissement et **COMPLETER** la liste des immobilisations amortissables désignées en annexe jointe de la délibération n° 2010/242 du Conseil municipal du 16 décembre (*selon nouvelle annexe jointe*).

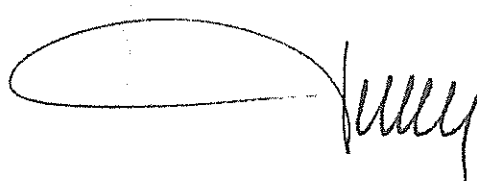
Article 3 :

AUTORISER monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme



Le Maire

<p>Délibération rendue exécutoire.</p> <p>+ Dépôt à la Préfecture le : 25/12/2015</p> <p>+ Publication et/ou notification le :</p> <p>Document certifié conforme</p>	<p>Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours contre une décision du Conseil municipal pendant un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.</p> <p>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera soit :</p> <ul style="list-style-type: none">+ à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale+ deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
<p>Le Maire,</p>  <p>André VEYSSIERE</p>	

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
ETAT DES PROVISIONS
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Durée d'amortissement (en années)
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deca duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) : 700,00€	
Article budgétaire	Biens ou catégories de biens amortis :	
20	Immobilisations incorporelles	
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'annonce	
2031	Frais d'études	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais d'insertion	5
204	Subventions d'équipement versées	
20411	Subventions d'équipement aux organismes publics : Etat	5
20412	Subventions d'équipement aux organismes publics : Régions	5
20413	Subventions d'équipement aux organismes publics : Départements	5
20414	Subventions d'équipement aux organismes publics : Communes	5
20415	Subventions d'équipement aux organismes publics : Groupement de collectivité	5
20416	Subventions d'équipement aux organismes publics : Etablissements et services rattachés	5
20417	Subventions d'équipement aux organismes publics : Autres établissements publics locaux	5
20418	Subventions d'équipement aux organismes publics : autres organismes publics	5
<i>selon délibération n° 2010/242 du 16/12/2010 du Conseil municipal relative à la fixation des durées d'amortissement des immobilisations du budget principal communal</i>		
2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5
20441	Subventions d'équipement en nature : organismes publics	5
20442	Subventions d'équipement en nature : personnes de droit privé	5
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, logiciels, droits et valeurs	2
21	Immobilisations corporelles	
212	Agencements et aménagements de terrains	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
ETAT DES PROVISIONS
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Durée d'amortissement (en années)
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deca duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an. (article R2321-1 du CGCT) 700,00€	
Article budgétaire	Biens ou catégories de biens amortis :	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15
215	Installations, matériel et outillages techniques	
2151	Réseaux de voirie	20
2152	Installations de voirie	20
21531	Réseaux d'adduction d'eau	20
21532	Réseaux d'assainissement	20
21533	Réseaux câbles	20
21534	Réseaux d'électrification	20
21538	Autres réseaux	20
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15
21571	Matériel de voirie roulant	10
21578	Autres matériels et outillage de voirie	10
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	10
218	Autres immobilisations corporelles	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2182	Matériel de transport	10
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184	Mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10

**ETAT DES
PROVISIONS – A4
ETALEMENT DES
PROVISIONS – A5**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
[..]						
Provisions pour dépréciation (2)						
[..]						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)		NEANT				
[..]						
Provisions pour dépréciation (2)						
[..]						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
[...]						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

NEANT

**EQUILIBRES DES
OPÉRATIONS
FINANCIÈRES –
A 6.1 ET A 6.2**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		980 000,00	I 980 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		980 000,00	980 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	980 000,00	980 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	980 000,00	1 508 159,59	0,00	2 488 159,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 273 606,00	III 3 273 606,00
Ressources propres externes de l'année (a)		900 000,00	900 000,00
10222	FCTVA	650 000,00	650 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	250 000,00	250 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 373 606,00	2 373 606,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	43 633,00	43 633,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 390,00	4 390,00
28128	Autres aménagements de terrains	56 677,00	56 677,00
281318	Autres bâtiments publics	9 977,00	9 977,00
28132	Immeubles de rapport	7 600,00	7 600,00
28151	Réseaux de voirie	4 160,00	4 160,00
28152	Installations de voirie	57 521,00	57 521,00
281533	Réseaux câblés	6 671,00	6 671,00
281534	Réseaux d'électrification	12 403,00	12 403,00
281538	Autres réseaux	31 245,00	31 245,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	126,00	126,00
281571	Matériel roulant	24 840,00	24 840,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	7 167,00	7 167,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 559,00	3 559,00
28182	Matériel de transport	28 218,00	28 218,00
28183	Matériel de bureau et informatique	139 991,00	139 991,00
28184	Mobilier	57 335,00	57 335,00
28188	Autres immo. corporelles	204 487,00	204 487,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	10 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 663 606,00	1 663 606,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 273 606,00	0,00	0,00	0,00	3 273 606,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 488 159,59
Ressources propres disponibles	IV	3 273 606,00
Solde	V = IV – II (6)	785 446,41

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

**ETAT DE
VENTILATION DES
DEPENSES ET
RECETTES DES
SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT
- A7.1.1 ET A7.1.2**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

(1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
023	Virement à la section d'investissement	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	
	[...]	
73	Impôts et taxes	
	[...]	
74	Dotations et participations	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

(1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
	Opération d'équipement n° [...]	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	

**ETAT DE
VENTILATION DES
DEPENSES ET
RECETTES DE LA
TEOM – A7.2.1 ET
A7.2.2**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
023	Virement à la section d'investissement (4)	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

NEANT

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
	[...]	
Dotations et participations reçues		
	[...]	
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
	Acquisitions d'immobilisations	
	[...]	
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Opération d'équipement n° [...]	
	Autres dépenses éventuelles	
	[...]	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	[...]	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
	[...]	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	[...]	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
	Dotations et subventions reçues	
	[...]	
	Autres recettes éventuelles	
	[...]	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	[...]	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
	[...]	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	[...]	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directs et indirects, afférents à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

**ETAT DES CHARGES
TRANSFEREES - A8**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
NEANT							
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**DETAIL DES
OPERATIONS POUR
COMPTE DE TIERS -**

A9

B – ENGAGEMENTS
HORS BILAN

**ETATS DES
EMPRUNTS
GARANTIS PAR LA
COMMUNE – B1.1 ET
B1.2**

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2022	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil						Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				27 139 937,61 €	16 087 236,10 €										202 140,05 €	1 031 496,16 €
IMMOBILIERE 3F	2012	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 547 000,00 €	4 409 555,95 €	25	A	C	Livret A + 0.6	2,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1	48 505,12 €	147 425,02 €
IMMOBILIERE 3F	2012	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 837 000,00 €	1 606 616,50 €	40	A	C	Livret A + 0.6	2,85%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1	17 672,78 €	31 222,88 €
IMMOBILIERE 3F	2012	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	723 000,00 €	557 278,51 €	25	A	C	Livret A + (-0.2)	2,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1	1 671,84 €	20 640,86 €
IMMOBILIERE 3F	2012	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	240 000,00 €	203 961,99 €	40	A	C	Livret A + (-0.2)	2,05%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1	611,89 €	4 682,46 €
IMMOBILIERE 3F	2013	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 796 000,00 €	1 518 019,82 €	31	A	C	Livret A + 0.6	2,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1	16 698,22 €	39 835,59 €
IMMOBILIERE 3F	2013	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 276 000,00 €	1 130 626,97 €	41	A	C	Livret A + 0.6	2,35%	C	Livret A + 0.6	1,10%	A-1	12 436,90 €	21 323,57 €
IMMOBILIERE 3F	2013	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	235 000,00 €	193 274,33 €	31	A	C	Livret A + (-0.2)	1,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1	579,82 €	5 763,60 €
IMMOBILIERE 3F	2013	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	231 000,00 €	199 395,48 €	41	A	C	Livret A + (-0.2)	1,55%	C	Livret A + (-0.2)	0,30%	A-1	598,19 €	4 461,81 €
SA HLM FRANCE HABITATION	1996	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 095 316,65 €	795 081,81 €	6	A	C	Livret A + 1.2	4,80%	C	Livret A + 1.2	1,95%	A-1	13 516,39 €	115 765,28 €
EFDIS SA HLM	2007	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 420 000,00 €	457 382,15 €	6	A	C	Livret A + 0.45	3,20%	C	Livret A + 0.45	0,95%	A-1	4 345,13 €	77 798,40 €
SA D'HLM TOIT ET JOIE	1987	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	362 828,66 €	52 993,98 €	3	A	C	Livret A + 0.52	4,94%	C	Livret A + 0.52	1,27%	A-1	540,54 €	17 834,99 €
SA D'HLM TOIT ET JOIE	1987	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 140 318,65 €	166 552,49 €	3	A	C	Livret A + 0.52	4,94%	C	Livret A + 0.52	1,27%	A-1	1 698,84 €	56 052,82 €
SA D'HLM TOIT ET JOIE	1987	P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 345 854,09 €	196 572,57 €	3	A	C	Livret A + 0.52	4,94%	C	Livret A + 0.52	1,27%	A-1	2 005,04 €	66 156,00 €

SA D'HLM TOIT ET JOIE	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 859 478,09 €	1 236 111,55 €	10	A	F	Taux fixe à 0,54 %	0,54%	F	Taux fixe à 0,54 %	0,54%	A-1	25 825,87 €	111 963,99 €
SA D'HLM TOIT ET JOIE	2015	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 829 219,47 €	1 215 996,79 €	10	A	F	Taux fixe à 0,54 %	0,54%	F	Taux fixe à 0,54 %	0,54%	A-1	25 406,60 €	110 142,04 €
SA HLM MAISON DU CIL	2014	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	467 443,00 €	420 446,39 €	42	A	C	Livret A + 0,6	1,85%	C	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	5 676,03 €	7 276,90 €
SA HLM MAISON DU CIL	2014	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 820 059,00 €	1 572 353,70 €	32	A	C	Livret A + 0,6	1,85%	C	Livret A + 0,6	1,35%	A-1	21 226,77 €	38 134,83 €
SEINE ST DENIS HABITAT	2007	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 914 420,00 €	155 015,12 €	1	A	C	Inflation INSEE hors tabac	1,54%	C	Inflation INSEE hors tabac	1,36%	A-2	3 125,08 €	155 015,12 €
TOTAL GENERAL					27 139 937,61 €	16 087 236,10 €										202 140,05 €	1 031 496,16 €

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : composé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'échéance * (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	- €
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	- €
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	1 233 636,21 €
Provisions pour garanties d'emprunts	- €
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	1 233 636,21 €
Recettes réelles de fonctionnement	24 892 354,00 €

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	4,96%
---	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**ETAT DES CONTRATS DE
CREDIT BAIL -**

B1.3

**ETAT DES CONTRATS DE
PARTENARIAT PUBLIC
PRIVE - B1.4**

**ETAT DES AUTRES
ENGAGEMENTS - B1.5**

**ETAT DES ENGAGEMENTS
RECUES - B1.6**

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
[...]	:									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

NEANT

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		IV
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
[.]									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres cocontractants.

NEANT

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annulé à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	[..]						
	8018 Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics	NEANT					
	[..]						
	Au profit d'organismes privés (1)	NEANT					
	[..]						
	TOTAL						

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annulé à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	[..]						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	[..]						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	[..]						
	Engagements reçus des entreprises						
	[..]						
	TOTAL						

NEANT

**LISTE DES
CONCOURS
ATTRIBUES A DES
TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS
B1.7**

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(ARTICLE L.2313-1 DU CGCT)

Article	Objet	Nom de l'association	Nature juridique de l'association	Montant de Subvention 2022
Sport (40/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Association Bouliste Dugnysienne (A.B.D)	Loi de 1901	4 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Dugny Boxing 93	Loi de 1901	7 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Club Sportif et de Loisirs de Dugny (CSLD)	Loi de 1901	1 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Esprit Vif 93	Loi de 1901	4 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Taekwondo Dugny (TKD)	Loi de 1901	5 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny	Loi de 1901	1 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny - section KARATE	Loi de 1901	6 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny - section JUDO	Loi de 1901	7 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny - section YOGA	Loi de 1901	600 €
6574	Subvention de fonctionnement	Athle Le Bourget - Drancy - Dugny Olympique (ABDO)	Loi de 1901	7 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Sporting Club Dugnysien (Football)	Loi de 1901	75 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Foot à 7	Loi de 1901	500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Dance Dugny Kids	Loi de 1901	2 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Tennis club de Dugny	Loi de 1901	15 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Team supermoto racing	Loi de 1901	2 000 €
		Sous-Total (1)	Loi de 1901	139 100 €
Culture (30/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Association Solidarité Pour L'Afrique et Ailleurs (A.S.P.A.A)	Loi de 1901	2 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Les délices de Nini	Loi de 1901	500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Culturelle Jeunesse et Sports Dugnysienne	Loi de 1901	1 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Bienfaisance	Loi de 1901	500 €
		Sous-Total (2)	Loi de 1901	4 000 €
Amicale des copropriétaires (025/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Amicale des propriétaires de l'Hermitage	Loi de 1901	400 €
6574	Subvention de fonctionnement	Amicale des locataires "Saint-Exupéry"	Loi de 1901	1 000 €
		Sous-Total (3)	Loi de 1901	1 400 €
Education (20/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Réussite Point Carré	Loi de 1901	2 000 €
		Sous-Total (4)	Loi de 1901	2 000 €
Santé (510/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Association départementale de défense des victimes de l'amiante de Seine-Saint-Denis	Loi de 1901	100 €
6574	Subvention de fonctionnement	Horizon Cancer	Loi de 1901	400 €
6574	Subvention de fonctionnement	Vie libre 93	Loi de 1901	300 €
6574	Subvention de fonctionnement	Femmes solidaires de Dugny	Loi de 1901	800 €
6574	Subvention de fonctionnement	Walid mon combat pour marcher	Loi de 1901	1 500 €
		Sous-Total (5)	Loi de 1901	3 100 €
Social (520/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Croix Rouge Française	Loi de 1901	5 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Secours Catholique réseau mondial caritas	Loi de 1901	500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Plus sans ascenseur	Loi de 1901	4 500 €
		Sous-Total (6)	Loi de 1901	10 000 €
Patriotique (025/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Fédération des anciens combattants en Algérie (FNACA)	Loi de 1901	800 €
6574	Subvention de fonctionnement	868ème Section des médaillés militaires	Loi de 1901	200 €
6574	Subvention de fonctionnement	A.C.P.G - C.A.T.M	Loi de 1901	500 €
		Sous-Total (7)	Loi de 1901	1 500 €
Vie Citoyenne / Prévention de la délinquance / Divers (520/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	AES Haiti	Loi de 1901	500 €
6574	Subvention de fonctionnement	GRAJAR	Loi de 1901	49 600 €
		Sous-Total (8)	Loi de 1901	50 100 €
TOTAL (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6) + (7) + (8)				211 200 €

**AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET
CREDITS DE
PAIEMENT –
2.1 ET 2.2**

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour l'exercice N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au 31/12/N de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour l'exercice N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/01/01)	Crédits de paiement ouverts au 31/12/01	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B – ENGAGEMENT

HORS BILAN

**B3. EMPLOI DES
RECETTES GREVÉES
D'UNE AFFECTATION
SPECIALE**

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

[...] Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
	[...]	NEANT	
Total recettes			
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
	[...]		
Total dépenses			
Reste à employer au 31/12/N :			

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

**C - AUTRES
ELEMENTS
D'INFORMATIONS**

**C 1 -
ETAT DU
PERSONNEL**

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT		
		Emplois permanents TC	Emplois permanents TNC	Total	TIT ETPT	NON TIT ETPT	TOTAL
DGS		1			1		1
DGAS		2			2		2
DGST							
Emplois créés au titre de l'article 6-1							
Filière administrative							
Attaché hors classe	A	1		1	0		0
Attaché principal	A	3		3	2		2
Attaché	A	11		11	2	2	4
Rédacteur principal 1e classe	B	5		5	1		1
Rédacteur principal 2e classe	B	1		1	1		1
Rédacteur	B	5		5	1	1	2
Adjoint administratif principal 1ere cl.	C	17		17	10		10
Adjoint administratif principal 2e cl.	C	28		28	20		20
Adjoint administratif territorial	C	43		43	16	7	23
Total		114	0	114	53	10	63
Filière technique							
Directeur Général des Services Techniques	A	0		0			0
Directeur des Services Techniques	A	0		0			0
Ingénieur en Chef de classe Exceptionnelle	A	0		0			0
Ingénieur en Chef de Classe normale	A	0		0			0
Ingénieur Principal	A	0		0			0
Ingénieur	A	3		3	1	2	3
Technicien principal de 1ère classe	B	3		3	1		1
Technicien principal de 2e classe	B	3		3	1		1
Technicien territorial	B	3		3		1	1
Agent de maîtrise principal	C	7		7	4		4
Agent de maîtrise	C	5		5			0
Adjoint Technique principal de 1e classe	C	14		14	5		5
Adjoint Technique principal de 2e classe	C	34		34	22		22
Adjoint Technique Territorial	C	110	0,8	110,8	49	40,8	89,8
Total		182	0,8	182,8	83	43,8	126,8
Filière Médico-Sociale, Sous Filière Sociale							
Conseiller Supérieur Socio-Educatif	A	0		0			0
Conseiller Socio-éducatif	A	0		0			0
Assistant socio-éducatif principal	B	0		0			0
Assistant socio-éducatif	B	1		1			0
Educateur en chef de jeunes enfants	B	0		0			0

Educateur principal de jeunes enfants	B	2			2	1			1
Educateur de jeunes enfants	B	2			2				0
Moniteur Educateur et intervenant familial principal	B	0			0				0
Moniteur Educateur et intervenant familial	C	0			0				0
Agent social principal de 1e classe	C	0			0				0
Agent social principal de 2e classe	C	2			2	1			1
Agent social	C	3			3	1			1
ATSEM Principal 1e classe	C	1			1	1			1
ATSEM Principal 2e classe	C	8			8	5			5
Total		19			19	9		0	9
Fillière Médico Sociale, Sous Filière Médico Sociale									
Médecin Hors classe	A		1		1			0,13	0,13
Médecin de 1e classe	A				0				0
Médecin de 2e classe	A		25		25	1		7,06	8,06
Cadre de santé, infirmier, rééducateur	A	1			1			1	1
Psychologue Hors classe	A	1			1			1	1
Psychologue de classe normale	A	1			1				0
Sage-Femme de classe Exceptionnelle	A				0				0
Sage-Femme de classe Supérieure	A				0				0
Sage-Femme de classe normale	A				0				0
Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé	A				0				0
Puéricultrice Cadre de Santé	A				0				0
Puéricultrice de classe supérieure	A				0				0
Puéricultrice de classe normale	A	1			1	1			1
Infirmiers en Soins Généraux Hors Classe	A	1			1				1
Infirmiers en Soins Généraux de classe supérieure	A				0				0
Infirmiers en Soins Généraux de classe normale	A	2			2	1		1	2
Infirmière de classe supérieure	B	3			3	1			1
Infirmière de classe normale	B	2			2				0
Technicien Paramédical de classe supérieure, Rééducateur H Classe	B	2			2	1		1	2
Technicien Paramédical de classe normale, Rééducateur classe normale	B	1			1				0
Auxiliaire de Puériculture Principal 1e Classe	C				0	1			1
Auxiliaire de Puériculture Principal 2e Classe	C	4			4	3		1	4
Auxiliaire de Puériculture 1e classe	C	4			4	1			1
Auxiliaire de Soins Principale 1e classe	C	1			1	1			1
Auxiliaire de Soins Principale 2e classe	C	6			6	3			3
Total		30		26	56	15		12,19	27,19
Fillière Sportive									
Conseiller Principal des A.P.S de 1e classe	A				0				0
Conseiller Principal des A.P.S de 2e classe	A				0				0
Conseiller des A.P.S	A	2			2				0
Educateur Territorial Principal de 1e classe	B				0				0
Educateur Territorial Principal de 2e classe	B	1			1	1			1
Educateur Territorial des A.P.S	B	2			2			1	1
Opérateur Principal des A.P.S	C				0				0
Opérateur Qualifié des A.P.S	C				0				0
Opérateur des A.P.S	C				0				0
Aide Opérateur des APS	C				0				0

Total		5	0	5	1	1	2
Filière Culturelle							
Conservateur du Patrimoine en Chef	A			0			0
Conservateur du Patrimoine	A			0			0
Conservateur des bibliothèques en Chef	A			0			0
Conservateur de bibliothèques	A			0			0
Attaché de conservation du patrimoine	A			0			0
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique 1e cat	A			0			0
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique 2e cat	A			0			0
Professeur d'Enseignement Artistique H.C.L.	A			0			0
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	A	3		3	0,45		0,45
Assistant qualifié de Conservatoire H.C.L.	B			0			0
Assistant qualifié de conservatoire 1e cl	B			0			0
Assistant qualifié de conservatoire 2e cl	B			0			0
Assitant de conservation Principal de 1ere classe	B			0			0
Assitant de conservation Principal de 2e classe	B			0			0
Assistant de conservation	B	1		1	1		1
Assistant d'Enseignement artistique principal de 1e classe	B	12		12	5,05	0	5,05
Assistant d'Enseignement artistique principal de 2e classe	B	7		7	1,5	4,35	5,85
Assistant d'enseignement artistique	B	10		10	0	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1e cl	C	2		2	2		2
Adjoint du Patrimoine Principal de 2e cl	C	1		1			0
Adjoint du Patrimoine de 1e cl	C	1		1			0
Adjoint du Patrimoine de 2e cl	C	1		1			0
Total		38	0	38	9,55	5,8	15,35
Filière Animation							
Animateur Principal de 1e classe	B			0			0
Animateur Principal de 2e classe	B	2		2	2		2
Animateur	B	3		3	2		2
Adjoint d'animation principal de 1e cl	C	5		5	3		3
Adjoint d'animation principal de 2e cl	C	4		4	2		2
Adjoint d'animation territorial	C	40	6	46	12	14,85	26,85
Total		54	6	60	21	14,85	35,85
Filière Police Municipale							
Directeur de Police Municipale	A			0			0
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1e classe	B			0			0
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2e classe	B			0			0
Chef de Service de Police Municipale	B	1		1			0
Chef de Police Municipale	C			0			0
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	C	1		1	1		1
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	11		11	2		2
Garde Champêtre Chef Principal	C			0			0
Garde Champêtre Chef	C			0			0
Garde Champêtre Principal	C			0			0
Total		13	0	13	3	0	3
Total Général		455	32,8	487,8	194,55	87,64	282,19

**C 2 - LISTE DES
ORGANISMES DANS
LESQUELS A ETE
PRIS UN
ENGAGEMENT
FINANCIER**

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> [.] -	NEANT			
<u>Détention d'une part du capital</u> [.] -				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> [.] -				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> [.] -				
<u>Autres</u> [.] -				
[.] -				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

C 3.1 LISTE DES ORGANISMES

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

B3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT	MONTANT DU FINANCEMENT
EPT PARIS TERRE D'ENVOL	01/01/2016	Fiscalité additionnelle	790 000,00 €

**C 3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS CREES**

**C 3.3 - LISTE DES SERVICES
INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET
ANNEXE**

**C 3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETIS
À LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET
ANNEXES**

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[...]			-		

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerne est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

NEANT

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[-]						

NEANT

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
[...]			-	

NEANT

**D - DÉCISIONS EN
MATIÈRES DE TAUX
DE CONTRIBUTIONS
DIRECTES -
ARRÊTÉS ET
SIGNATURES**

**D 1- DECISIONS EN
MATIÈRES DE TAUX
DE CONTRIBUTION
DIRECTES**

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES						
Libellés	Bases notifiées*	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe sur le Foncier Bâti	14 444 000	0,00%	47,37%	0%	6 842 123	0,00%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	33 100	0,00%	80,64%	0%	26 692	0,00%
TOTAL	14 477 100	0,00%	 	 	6 868 815	0,00%


D 2 - ARRÊTÉ ET SIGNATURES

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 33.....
 Nombre de membres présents : 22.....
 Nombre de suffrages exprimés : 30.....

VOTE :
 POUR : 19.....
 CONTRE : 9.....
 ABSTENTIONS : 2.....

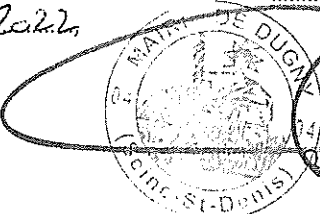
Date de la convocation : 11/02/2022
 Présenté par le Maire, A Dugny, le 17/02/2022

 Le Maire,
 Quentin GESELL

Délibéré par le Conseil Municipal, Réuni en session ordinaire
 Les Membres du Conseil Municipal, A Dugny, le

Quentin GESELL	Samuel ALVES	Céline POULAIN	Souheib TOUMI	Sonia IFERHATEN	Thierry PICHOT- MAUFROY
					
Christine BARRETTA	Michel CLAVEL	Paola MENICA	Dominique GAULON	Jean-Albert BERNABE	Marie-Claude COLLET
					
Martine BRASSEUR	José VIOLAS	Nadia BAHI	Lydia BRUZEAU	Marie-Nella HIERSO	Chérif DIA
					
Mohamed MOUMNI	Coralie MATHEVON	Loïc GOULAMHOUSSEN	Janine LOPEZ	Franck LECONTE	Faouzy GUÉLLIL
					
Sarah BOUZID	Françoise SAUVAGET	Malet DRAME	Frédéric NICOLAS	Michel ADAM	Séverine LEVE
					
Mohamed IMZLINE	Julie SANS	Karim AMIMEUR			
					

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 23/02/2022
 Et de la publication le
 A Dugny, le 23/02/2022

 Le Maire,
 Quentin GESELL